

*Le 12 Janvier, 1924, pardevant Messire Havilland
Walter de Sausmarez, Baillif : présents, &c.*

Ordonnance relative à l'enregistrement de contrats et autres documents.

Vu la loi relative au Retrait lignager, aux appropriations et à la lecture de contrats aux Plaids d'Héritage, enregistrée sur les Records de cette Île le 12 Janvier 1924, et vu qu'il n'est plus nécessaire de faire une distinction entre les livres des contrats dénommés " pour la date " et " pour lire."

La Cour, en vue de faciliter l'enregistrement et la recherche de contrats et autres documents, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, a ordonné et ordonne :

Contrats
et autres
documents
seront
enregistrés
dans divers
livres.

A partir du 1er Janvier 1924 les contrats et autres documents analogues seront enregistrés dans divers livres au Greffe lesquels seront respectivement appelés " Livres des Contrats," et seront repartis en classes comme suit :—

- | | |
|-----------|--|
| Classe 1. | 1. Les Contrats d'acquêt, d'assignation, de délaisance, de constitution, d'amortissement, de donation ou d'échange de rentes, ainsi que les Actes de Retrait foncier. |
| Classe 2. | 2. Les Contrats de prise à rente, de délaisance, d'échange, de donation autres que ceux prévus à la classe 1, les contrats de mariage et de louage et les actes de saisie propriétairement et de retrait lignager. |
| Classe 3. | 3. Les Hypothèques, Obligations, Actes de Cour pour demande mobilière. |

4. Les Partages.

1924.

5. Les Testaments d'Immeubles.

Classe 4.

6. Les documents non spécialement indiqués dans
cette Ordonnance seront enregistrés dans le livre que
le Greffier du Roi jugera bon.

Classe 5.

Classe 6.

7. Il sera gardé un indice chronologique journalier
séparé pour chaque classe de documents enregistrés,
ainsi qu'un indice général alphabétique pour chaque
classe des dits documents, et ce à la place des livres
d'indice présentement usités.

Indice.

8. Les livres de la classe 1 seront numérotés en suivant
les numéros des livres des contrats pour lire usités
jusqu'au 31 Decembre 1923.
